

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2977

5 décembre 2011

SOMMAIRE

Ascalon Holding S.A.	142896	Bords de Seine 3 Lux S.à r.l.	142861
Baie Bleue	142876	Braci Holding S.A.	142877
Balance Immo S.à r.l.	142861	Brainscape S.A.	142877
Ball Delaware Holdings S.C.S.	142876	Brasserie du Centre s.à r.l.	142877
Barflor Investments S.à r.l.	142861	Braudarson Holding S.A.	142887
Baron Groupe S.A.	142861	Brocade Communications Luxembourg Holdings II S.C.S.	142887
Bateau Bleu S.A.	142862	BTA Investments S.A.	142887
Bauservice Dreiling s.à r.l.	142874	Bullit Participations S.A.	142888
Beelenboesch Sàrl	142862	Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l.	142888
Bekerley Finance S.A.	142862	Cameron Lux BRL Sàrl	142895
Bekerley Finance S.A.	142862	Cameron Lux MYR Sàrl	142895
Bellefontaine S.A.	142863	Cameron Lux USD Sàrl	142895
Bellefontaine S.A.	142875	C.A.S. Services S.A.	142888
Bellefontaine S.A.	142863	C.I.A.O. S.A.	142888
Bellefontaine S.A.	142863	Circuit 1	142888
BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l.	142862	Com Met Company, S.à r.l.	142889
Benedikt Schwartz S.à r.l.	142850	CoPROcess S.A.	142896
Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l.	142850	Crystal Shore Wealth Management S.à r.l.	142850
Biloba Investissement S.A.	142875	DC Systèmes de Sécurité S.à r.l.	142895
Biocera S.A.	142875	ESCF Holding S.à r.l.	142863
Blue Finance International S.A.	142876	Higa Sàrl	142895
Bondani et Cie S.à r.l.	142876	LuxGEO Parent S.à r.l.	142889
Bonneville Holding S.A.	142876	Phalux S.A.	142877
Borden Luxembourg S.à r.l.	142861		
Bords de Seine 1 Lux S.à r.l.	142860		

Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 112.401.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

Pour BENEDIKT SCHWARTZ SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147940/13.

(110172021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 79.500.842,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.789.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 27 octobre 2011

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 27 octobre 2011 que:

- Mr. Jared Scott Bluestein, directeur, né le 26 juin 1974, à Pennsylvania (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 41st Floor, New York, NY 10036 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2011.

*Pour la Société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2011147941/17.

(110172003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Crystal Shore Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 164.081.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ET NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the law of England and Wales, having its registered office at 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 7644655, here represented by Mrs. Elena Santavicca, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 13th, 2011,

2. Mr Gregory SHORE, company's manager, born on November 3rd, 1960 in New York, United States of America, residing at L-6450 Echternach, 74, route de Luxembourg, here represented by Mrs. Elena Santavicca, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 18th, 2011,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CRYSTAL SHORE WEALTH MANAGEMENT S.à r.l. " (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the creation, administration and management in Luxembourg of one or more specialised investment fund(s) (fonds d'investissement specialise) governed by the Law of 13 February 2007 (each a "Fund").

3.2. The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund(s). It may, on behalf of the Fund(s), enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other permitted assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the Fund(s) and holders of units of the Fund(s), all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund(s). The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

3.3. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at Twelve Thousand Four Hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by One Thousand Two Hundred and Forty (1,240) shares with a par value of Ten Euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

ET NOMINEES LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for SIX HUNDRED AND TWENTY (620) ordinary shares, in registered form, with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to SIX THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 6,200.-).

Mister Gregory SHORE, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for SIX HUNDRED AND TWENTY (620) ordinary shares, in registered form, with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to SIX THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 6,200.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 6,200.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Gregory SHORE, company's manager, born on November 3rd, 1960 in New York, United States of America, residing professionally at 74, route de Luxembourg, L-6450 Echternach;

2. The registered office of the Company is established at 9, Place du Marché, L-6460 Echternach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. ET NOMINEES LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, inscrite au Registrar of Companies d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7644655, représentée par Madame Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2011.

2. Monsieur Gregory SHORE, gérant de sociétés, né le 3 novembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à L-6450 Echternach, 74, route de Luxembourg, ici représenté par Mme. Elena Santavicca, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2011,

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CRYSTAL SHORE WEALTH MANAGEMENT S.à r.l" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la

loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la société consiste exclusivement dans la création, l'administration et la gestion à Luxembourg d'un ou plusieurs fonds d'investissements spécialisés régis par la loi du 13 février 2007 (chacun un «Fonds»).

3.2. La société pourra réaliser toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et le développement du/des Fonds. Elle peut, pour le compte du /des Fonds, conclure tout contrat, tout achat, vente, échange et titres ou tous autres actifs, procéder à tous enregistrements et transferts en son nom pour le compte du /des Fonds et des détenteurs d'unités du /des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote rattachés aux titres constituant les actifs du /des Fonds. Les pouvoirs cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs, mais cités à titre déclaratoire.

3.3. La société pourra réaliser toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par MILLE DEUX CENTS QUARANTE (1,240.-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article

10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

ET NOMINEES LTD, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à SIX CENT VINGT (620) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 6.200.-).

Gregory SHORE, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à SIX CENT VINGT (620) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 6.200.-).

Le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:

M. Gregory SHORE, gérant de sociétés, né le 3 novembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 74, route de Luxembourg, L-6450 Echternach;

2. Le siège social de la Société est établi à 9, Place du Marché, L-6460 Echternach.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Santavicca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45547. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143344/560.

(110166433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Bords de Seine 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.033.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011147943/11.

(110172130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Borden Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Gérald Stevens
Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2011147942/12.

(110172114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bords de Seine 3 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.037.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011147944/11.

(110172248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Balance Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4434 Soleuvre, 25, rue Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 145.451.

Les décomptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147947/10.

(110172056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Baron Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147949/10.

(110172284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Barflor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.337.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BARFLOR INVESTMENTS S.À R.L.
Signature

Référence de publication: 2011147948/12.

(110172070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bateau Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 110.651.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.
Pour BATEAU BLEU S.A.
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147950/13.

(110172020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Beelenboesch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 120, route de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 108.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147951/10.

(110172155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bekerley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147952/10.

(110172624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bekerley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147953/10.

(110172625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 42.885.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.
Pour BELUXOIL HANDEL UND TRANSPORT SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147958/13.

(110172610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147954/10.

(110171955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147955/10.

(110171958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147956/10.

(110171961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

ESCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.087.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 13th day of October,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA European Strategic Credit GenPar, LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 4902410, acting as general partner of OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number 48707,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "ESCF Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal

nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 13 octobre,

Par devant Maître Lèonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA European Strategic Credit GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 4902410, agissant comme associé commandité de OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., un partnership sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro 48707,

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ESCF Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) divisé en douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/rèvéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un Preavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour revision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cent (12,500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, Londres, SW1Y5ES;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45692. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143386/601.

(110166587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Bauservice Dreiling s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 96.707.

Im Jahre zweitausend und elf, am siebzehnten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Ist erschienen:

Herr Dieter Ewald DREILING, Maurer, wohnhaft in D-54619 Leidenborn, Lautzerath, 9, vertreten durch Frau Katrin HANSEN, Finanzberaterin, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, kraft der am 13. Oktober 2011 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Bauservice Dreiling s.à.r.l.“, mit Sitz in L-9944 Beiler, 1, Hasselt, wurde unter dem Firmennamen Bauunternehmen C.T. Dreiling S.à r.l. gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz in Clerf, am 4. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1282 vom 3. Dezember 2003, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 96.707. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 15. Mai 209 durch den Notar Urbain THOLL, mit dem Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1198 vom 19. Juni 2009.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertfünfundneunzig Euro (12.395,- EUR), aufgeteilt in fünf-hundert (500) Anteile von jeweils vierundzwanzig Euro und neunundsiebzehn Cents (24,79 EUR), alle dem Herrn Dieter Dreiling, vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- Alsdann ersuchte der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Bauservice Dreiling s.à.r.l. und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Dieter Ewald DREILING, vorbenannt, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Heinerscheid, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. E. Dreiling, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 19 octobre 2011. Relation: RED/2011/2188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 19. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011147939/48.

(110171791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147957/10.

(110171963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147960/10.

(110171870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Biocera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.269.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147961/10.

(110172075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Blue Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 76.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147962/10.

(110172165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bondani et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 16.397.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

Pour BONDANI ET CIE SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147964/13.

(110172019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Baie Bleue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011147937/11.

(110171830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 19.412.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147938/10.

(110172620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bonneville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 34.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147965/10.

(110171815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

—
 Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme BRACI HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 85100.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011147967/12.

(110171752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Brainscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.133.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société BRAINSCAPE S.A. décidée par les actionnaires suivant acte du 14 octobre 2011 de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 24 octobre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la société

Le liquidateur

Référence de publication: 2011147968/17.

(110171770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Brasserie du Centre s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4743 Pétange, 1, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 154.391.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147969/9.

(110172528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Phalux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.085.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of October,

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Paul-Henri MOREL, born on 23 January 1951 in Antibes (France), residing at "Villa Ardjoeno", 52 Chemin des Lavandes, 06210 Mandelieu, France;

Hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
 - Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given on October 4, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public company limited by shares (société anonyme) governed by Luxembourg laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Phalux S.A.

Art. 3. Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

In the event that the sole director or, as the case may be, the board of directors, determines that extraordinary political, economic or social events occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the sole director or, as the case may be, by the board of directors.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one (1) owner per share.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of the shareholders shall be kept at the registered office by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of the shares held by that shareholder and the payments made on the shares, as well as details and dates of any transfer.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The Company's shares are freely transferable.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- (ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles; and
- (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.

Title III - Management

Art. 8. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors and which may include one (1) or several type A directors and one (1) or several type B directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole director, or in case of a board of directors, by the joint signatures of one (1) type A director and one (1) type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 10. Board of directors. Where the Company is managed by a board of directors, the board elects among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each director or when all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as determined from time to time by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, permitting their identification and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one half (1/2) of the total number of directors including at least one (1) type A director and at least one (1) type B director, in case of appointment of different types of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the directors present and represented who voted and did not abstain, including the favourable vote of one (1) type A director and one (1) type B director (including by way of representation) in case of appointment of different types of directors.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) directors.

Art. 11. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholders meetings

Art. 12. Sole shareholder or Plurality of shareholders. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

Art. 13. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, or failing that by shareholders representing more than ten percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, stating the time and place of the meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting.

None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented.

Art. 14. Attendance - Representation. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Each shareholder may participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means, permitting their identification and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Art. 15. Proceedings. Any general meeting shall be presided by the chairman of the board of directors (if any) or by a person designated by the board of directors. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented. The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board (bureau) of the general meeting.

Art. 16. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxyholder prior to the opening of the proceedings of the general meeting.

At all general meetings, the required quorum shall be that provided for by applicable law, if any.

Resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Resolutions as to amendments of the Articles, taken at extraordinary general meetings having the required attendance, shall be voted if approved by a two-thirds (2/3) majority of votes of the shareholders present or represented, unless otherwise required by Law.

Art. 17. Minutes. The minutes of the general meeting shall be signed by each of the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholder or proxyholder, who so request.

The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the sole shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any director.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the 1st Monday of June at 13.00 a.m. or on the following day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 20. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders' meeting within six (6) months of the closing of the financial year.

Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 22. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 23. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the general meeting of shareholders and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by means of a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 31,000 (thirty-one) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Mr Paul-Henri Morel, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000 (thirtyone thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Paul-Henri MOREL, director, born on 23 January 1951 in Antibes (France), residing at "Villa Ardjoeno", 52 Chemin des Lavandes, 06210 Mandelieu, France;

is appointed as type A director;

Mr. Jean LAMBERT, master in economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg (Luxembourg), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, born on 1 December 1967 in Messancy (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg; and

Mr. Patrice YANDE, private employee, born on 30 June 1969 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

2) EXAUDIT S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 124.982 is appointed as statutory auditor (réviseur d'entreprises).

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

3) The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holders of the power of attorney, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Paul-Henri MOREL, né le 23 Janvier 1951 à Antibes (France), dont l'adresse est à "Villa Ardjoeno", 52 Chemin des Lavandes, 06210 Mandelieu, France;

Ici représenté par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Phalux S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque

forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Lorsque l'administrateur unique ou, selon les cas, le conseil d'administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent ou sont de nature à compromettre les activités normales au siège social de la Société ou la communication aisée avec le siège social ou entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, restera, nonobstant ce transfert temporaire, une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires devront être notifiées par l'administrateur unique, ou selon les cas, le conseil d'administration aux personnes concernées.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par résolution prise par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution des actionnaires approuvée à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société au siège social et contiendra le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire et les paiements effectués sur ses actions ainsi que les détails sur les transferts des actions avec leur date.

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions dans le cadre d'une réduction de son capital social par l'annulation des actions rachetées, suivant les termes et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est établi par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou s'il est plus élevé que le montant total des sommes distribuables conformément au droit des actions rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est plus élevé que la valeur nominale des actions à racheter, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles pour le surplus du prix de rachat;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par un vote de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts; et

(iii) les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administration

Art. 8. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs et qui inclura un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Par exception à ce qui précède, en cas d'actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui exercera seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, renouvelable sans limite, par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence de l'administrateur unique ou, selon les cas, du conseil d'administration.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) administrateur de type A et d'un (1) administrateur de type B.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon les cas, peut déléguer pour une période déterminée ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. L'administrateur unique ou le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. Lorsque la Société est dirigée par un conseil d'administration, le conseil élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des administrateurs y a renoncé, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand Duché de Luxembourg, permettant son identification et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié (1/2) du nombre total des administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié (1/2) des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus, y inclus un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B (y compris par voie de représentation) dans les cas où plusieurs types d'administrateurs ont été nommés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs produisent le même effet que les résolutions prises au cours d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions seront contresignées, chacune d'entre elles sera réputée originale et prises toutes ensemble constitueront un seul et unique document.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 12. Actionnaire unique ou Pluralité d'actionnaires. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société sont consignés dans des minutes ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Tous les actionnaires sont liés par ces résolutions.

Art. 13. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant plus de 10 pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'existe pas d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la dite convocation.

Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des actionnaires y a renoncé, ou lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés

Art. 14. Présence - Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Tout actionnaire peut prendre part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication semblable, permettant leur identification, et permettant à l'ensemble des actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité. Une telle participation équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

Tous les actionnaires sont autorisés à participer et prendre la parole à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration, s'il en existe, ou par une personne désignée par le conseil d'administration. Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire. L'assemblée générale élira un (1) scrutateur qui sera choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Vote. Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquels ils prennent part au vote, sera signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Lors de toutes les assemblées générales, le quorum requis sera celui tel que prévu par la loi, s'il y a lieu.

Les résolutions prises lors des assemblées générales ordinaires seront adoptées à la majorité des voix, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts, prises en assemblée générale ayant le nombre de présents requis, ne pourront être adoptées que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, sauf disposition contraire de la Loi.

Art. 17. Procès verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et pourront être signés par tout actionnaire ou un mandataire qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'actionnaire unique seront documentées par écrit et signées par l'actionnaire unique.

Les copies ou extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique ou par les procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, devront être signés par président ou tout actionnaire.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée en vue d'approuver les derniers comptes annuels clôturés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société, le 1^{er} lundi du mois de juin à 13 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute le jour de la constitution de la Société et qui se clôturera le 31 décembre 2011.

Art. 20. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à l'actionnaire unique à l'assemblée générale des actionnaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société ainsi que des documents mentionnés à l'article 73 de la Loi.

Art. 21. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique, ou en cas de pluraliste d'actionnaires, par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 23. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 25. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. L'actionnaire unique ou l'assemblée des actionnaires, selon les cas, déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par M. Paul-Henri Morel, prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant d'EUR 31.000 (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Paul-Henri MOREL, directeur, né le 23 Janvier 1951 à Antibes (France), dont l'adresse est à "Villa Ardjoeno", 52 Chemin des Lavandes, 06210 Mandelieu, France;

est nommé administrateur de type A;

M. Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, né le 2 Mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg) dont l'adresse professionnelle est au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

Mme Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1^{er} Décembre 1967 à Messancy (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

M. Patrice YANDE, employé privé, né le 30 Juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg;

sont chacun nommés administrateurs de type B

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) EXAUDIT S.A., ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.982 est nommé commissaire aux comptes.

Le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3) Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143621/523.

(110166575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Braudarson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147970/9.

(110172590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Brocade Communications Luxembourg Holdings II S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 583.710,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.990.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brocade Communications Luxembourg Holdings II S.C.S.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011147971/13.

(110171699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

BTA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.921.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011147972/10.

(110172569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bullit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147973/10.

(110172442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CAS Services S.A. en fonction au 1^{er} Octobre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAS Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011147974/12.

(110171974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

C.I.A.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.198.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147975/9.

(110172345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 104.345.

Les décomptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147977/10.

(110172063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Circuit 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011147983/14.

(110171807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- M. David CHAIKIN en tant que gérant de classe A avec effet au 21 octobre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mr. Philippe van den Avenne

Gérant de class B:

Mme. Mary Lindsey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2011.

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S. C. S.

Référence de publication: 2011147984/19.

(110171829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

LuxGEO Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 232.506.715,30.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of September,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

AXEUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159139;

hereby represented by Mr. Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five euro cent (EUR 33,332,184.65), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152268,

hereby represented by Mr. Nicolas GAUZÈS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

G Co-Investment I S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161794,

hereby represented by Mr. Nicolas GAUZÈS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

G Co-Investment II S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161796,

hereby represented by Mr. Nicolas GAUZÈS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The above appearing parties being collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-eight euro and fifty-nine cent (EUR 225,959,988.59), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 14 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1001 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number

B 159036 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 27 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred forty-six thousand seven hundred twenty-six euro and seventy-one cents (EUR 6,546,726.71) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-eight euro and fifty-nine cent (EUR 225,959,988.59) to two hundred thirty-two million five hundred six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 232,506,715.30);

2 To issue six hundred fifty-four million six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-one (654,672,671) new ordinary shares, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01);

3 To accept subscription for six hundred fifty-four million six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-one (654,672,671) newly issued ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of six million five hundred forty-six thousand seven hundred twenty-six euro and seventy-two cents (EUR 6,546,726.72) by Luxgoal S.à r.l. and AXEUROPE S.A. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares and share premium by contributions in kind consisting of receivables.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions;

5 Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred forty-six thousand seven hundred twenty-six euro and seventy-one cents (EUR 6,546,726.71) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-eight euro and fifty-nine cent (EUR 225,959,988.59) to two hundred thirty-two million five hundred six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 232,506,715.30).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue six hundred fifty-four million six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-one (654,672,671) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Luxgoal S.à r.l., prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Luxgoal S.à r.l. declared to subscribe for three hundred sixty million sixty-nine thousand nine hundred sixty-nine (360,069,969) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of three million six hundred thousand seven hundred one euro and seventy-four cents (EUR 3,600,701.74) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued shares and the share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Luxgoal Contribution").

The Luxgoal Contribution represents a value in an aggregate amount of seven million two hundred one thousand four hundred one euro and forty-three cents (EUR 7,201,401.43) corresponding to the nominal value of three hundred sixty million sixty-nine thousand nine hundred sixty-nine (360,069,969) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of three million six hundred thousand six hundred ninety-nine euro and sixty-nine cents (EUR 3,600,699.69) and to the share premium in an aggregate amount of three million six hundred thousand seven hundred one euro and seventy-four cents (EUR 3,600,701.74) paid up for such new ordinary shares.

Proof of the ownership by Luxgoal S.à r.l. of the Luxgoal Contribution has been given to the undersigned notary.

Luxgoal S.à r.l. declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Luxgoal Contribution to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Luxgoal Contribution to the Company.

Luxgoal S.à r.l. further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Luxgoal Contribution is described and valued (the "Luxgoal Report").

The conclusions of the Luxgoal Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company representing an aggregate amount of seven million two hundred one thousand

four hundred one euro and forty-three cents (EUR 7,201,401.43) which corresponds at least to the nominal value of three hundred sixty million sixty-nine thousand nine hundred sixty-nine (360,069,969) new ordinary shares to be issued by the Company in an aggregate amount of three million six hundred thousand six hundred ninety-nine euro and sixty-nine cents (EUR 3,600,699.69) and to the share premium in an aggregate amount of three million six hundred thousand seven hundred one euro and seventy-four cents (EUR 3,600,701.74).”

The Luxgoal Report, which after having been signed “ne varietur” by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

(ii) AXEUROPE S.A., prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy.

AXEUROPE S.A. declared to subscribe for two hundred ninety-four million six hundred two thousand seven hundred two (294,602,702) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred forty-six thousand twenty-four euro and ninety-eight cents (EUR 2,946,024.98) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued shares and the share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable (the “AXEUROPE Contribution”).

The AXEUROPE Contribution represents a value in an aggregate amount of five million eight hundred ninety-two thousand fifty-two euro (EUR 5,892,052.-) corresponding to the nominal value of two hundred ninety-four million six hundred two thousand seven hundred two (294,602,702) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand twenty-seven euro and two cents (EUR 2,946,027.02) and to the share premium in an aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand twenty-four euro and ninety-eight cents (EUR 2,946,024.98) paid up for such new ordinary shares.

Proof of the ownership by AXEUROPE S.A. of the AXEUROPE Contribution has been given to the undersigned notary.

AXEUROPE S.A. declared that there subsist no impediments to the free transferability of the AXEUROPE Contribution to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the AXEUROPE Contribution to the Company.

AXEUROPE S.A. further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the AXEUROPE Contribution is described and valued (the “AXEUROPE Report”).

The conclusions of the AXEUROPE Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company representing an aggregate amount of five million eight hundred ninety-two thousand fifty-two euro (EUR 5,892,052.-) which corresponds at least to the nominal value of two hundred ninety-four million six hundred two thousand seven hundred two (294,602,702) new ordinary shares to be issued by the Company in an aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand twenty-seven euro and two cents (EUR 2,946,027.02) and to the share premium in an aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand twenty-four euro and ninety-eight cents (EUR 2,946,024.98).”

The AXEUROPE Report, which after having been signed “ne varietur” by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions as well as the contributions by Luxgoal S.à r.l. and AXEUROPE S.A. and to allot the six hundred fifty-four million six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-one (654,672,671) new ordinary shares to Luxgoal S.à r.l. and AXEUROPE S.A. according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at two hundred thirty-two million five hundred six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 232,506,715.30) represented by twenty-three billion seventy-one million two hundred sixty-two thousand six hundred sixty-one (23,071,262,661) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), fifty-six million three hundred ninety-four seven hundred seventy-six (56,394,776) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), and one hundred twenty-three million fourteen thousand ninety-three (123,014,093) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”) altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand six hundred euro (EUR 5,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

AXEUROPE S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159139;

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé; et

Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 33.332.184,65), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas GAUZÈS, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé; et

G Co-Investment I S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161794,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas GAUZÈS, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé; et

G Co-Investment II S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161796,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas GAUZÈS, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties susmentionnées sont ensemble nommées les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis au notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-neuf centimes (EUR 225.959.988,59), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte du notaire soussigné, en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1001 du 13 mai 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159036. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent quarante-six mille sept cent vingt-six euros et soixante et onze centimes (EUR 6.546.726,71) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-neuf centimes (EUR 225.959.988,59) à deux cent trente-deux millions cinq cent six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 232.506.715,30).

2 Émission de six cent cinquante-quatre millions six cent soixante-douze mille six cent soixante et onze (654.672.671) parts sociales ordinaires nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par Luxgoal S.à r.l. et AXEUROPE S.A. de six cent cinquante-quatre millions six cent soixante-douze mille six cent soixante et onze (654.672.671) nouvelles parts sociales ordinaires émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cinq cent quarante-six mille sept cent vingt-six euros et soixante-douze centimes (EUR 6.546.726,72) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ordinaires émises et de la prime d'émission par des apports en nature consistant en des créances.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent quarante-six mille sept cent vingt-six euros et soixante et onze centimes (EUR 6.546.726,71) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-neuf centimes (EUR 225.959.988,59) à deux cent trente-deux millions cinq cent six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 232.506.715,30).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre six cent cinquante-quatre millions six cent soixante-douze mille six cent soixante et onze (654.672.671) parts sociales ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) Luxgoal S.à r.l., mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu d'une procuration susmentionnée.

Luxgoal S.à r.l. a déclaré souscrire trois cent soixante millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-neuf (360.069.969) parts sociales ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent mille sept cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.600.701,74) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport Luxgoal»).

L'Apport Luxgoal représente un montant total de sept millions deux cent un mille quatre cent un euros et quarante-trois centimes (EUR 7.201.401,43) correspondant à la valeur nominale des trois cent soixante millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-neuf (360.069.969) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de trois millions six cent mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-neuf centimes (EUR 3.600.699,69) et à la prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent mille sept cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.600.701,74) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires.

La preuve par Luxgoal S.à r.l. de la propriété de l'Apport Luxgoal a été rapportée au notaire soussigné.

Luxgoal S.à r.l. a encore déclaré qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport Luxgoal à la Société, que tous les consentements nécessaires ont été obtenues et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport Luxgoal à la Société.

Luxgoal S.à r.l. a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport Luxgoal est décrit et évalué (le «Rapport Luxgoal»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature faits à la Société pour un montant total de sept millions deux cent un mille quatre cent un euros et quarante-trois centimes (EUR 7.201.401,43) correspondant à la valeur nominale des trois cent soixante millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-neuf (360.069.969) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de trois millions six cent mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-neuf centimes (EUR 3.600.699,69) et à la prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent mille sept cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.600.701,74) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires».

Le Rapport Luxgoal, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

(ii) AXEUROPE S.A., mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu d'une procuration susmentionnée.

AXEUROPE S.A. a déclaré souscrire deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent deux mille sept cent deux (294.602.702) parts sociales ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 2.946.024,98) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport AXEUROPE»).

L'Apport AXEUROPE représente un montant total de cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinquante-deux euros (EUR 5.892.052,-) correspondant à la valeur nominale des deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent deux mille sept cent deux (294.602.702) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille vingt-sept euros et deux centimes (EUR 2.946.027,02) et à la prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 2.946.024,98) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires.

La preuve par AXEUROPE S.A. de la propriété de l'Apport AXEUROPE a été rapportée au notaire soussigné.

AXEUROPE S.A. a encore déclaré qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport AXEUROPE à la Société, que tous les consentements nécessaires ont été obtenus et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport AXEUROPE à la Société.

AXEUROPE S.A. a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport AXEUROPE est décrit et évalué (le «Rapport AXEUROPE»).

Les conclusions du Rapport AXEUROPE sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature faits à la Société pour un montant total cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinquante-deux euros (EUR 5.892.052,-) correspondant à la valeur nominale des deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent deux mille sept cent deux (294.602.702) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille vingt-sept euros et deux centimes (EUR 2.946.027,02) et à la prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 2.946.024,98) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires».

Le Rapport AXEUROPE, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions par Luxgoal S.à r.l. et AXEUROPE S.A. de six cent cinquante-quatre millions six cent soixante-douze mille six cent soixante et onze (654.672.671) nouvelles parts sociales ordinaires émises, lesdits apports et d'émettre les nouvelles parts sociales à Luxgoal S.à r.l. et AXEUROPE S.A. conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-deux millions cinq cent six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 232.506.715,30) représenté par vingt-trois milliards soixante et onze millions deux cent soixante-deux mille six cent soixante et un (23.071.262.661) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cinquante six millions trois cent quatre vingt quatorze mille sept cent soixante seize (56.394.776) parts sociales préférentielles de catégorie A (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») et cent vingt-trois millions quatorze mille quatre-vingt-treize (123.014.093) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») toutes ensemble désignées comme les «parts sociales». Chaque part sociale émise a une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145457/310.

(110169228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 264.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.915.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2006 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 juin 2009, sous la référence L090093354 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148142/13.

(110172633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011147988/11.

(110172503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cameron Lux MYR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.350.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011147989/11.

(110172504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cameron Lux USD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.347.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011147990/11.

(110172502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

DC Systèmes de Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 11, Place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 83.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148029/9.

(110172534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Ascalon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.240.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de BRIGHT GLOBAL SA ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, propriétaire de l'intégralité des actions de la société ASCALON HOLDING SA., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ASCALON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55240, constituée suivant acte reçu par devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 457 du 16 septembre 1996.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ASCOLON HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, chacune d'une voix aux assemblées générales.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme «ASCALON HOLDING S.A.» et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute "ASCALON HOLDING S.A." seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011149720/44.

(110174210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

CoPROcess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.541.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147986/9.

(110171786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.